

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE POISSY**

89, avenue Maurice Berteaux

78308 POISSY Cedex

Tél : 01 39 65 05 35

Mail : [tutelles.ti-poissy@justice.fr](mailto:tutelles.ti-poissy@justice.fr)

**Requête en vue de  
PLACEMENTS DE FONDS  
(articles 427 et 501 du Code civil)  
TUTELLE  
sur COMPTE EPARGNE**

*Permanence du service des tutelles :*

*Lundi et Vendredi de 8h45 à 12h*

Nom ( tuteur) :

Téléphone :

Mail :

Nom de la personne protégée :

Je souhaite placer au nom de la personne protégée la somme de .....euros actuellement sur le compte n° .....par le biais des opérations suivantes.....

Par conséquent, je sollicite votre accord pour les opérations suivantes :

Effectuer un virement sur les comptes d'épargne suivants :

- Sur le compte n° ..... intitulé .....ouvert auprès de la banque..... à hauteur de .....euros,

- Sur le compte n° ..... intitulé .....ouvert auprès de la banque..... à hauteur de .....euros,

Ouvrir un compte d'épargne

- Auprès de la banque....., intitulé compte ..... y placer une somme de .....euros.

- Auprès de la banque....., intitulé compte ..... , y placer une somme de .....euros.

Motifs de l'opération .....

**Pièces jointes nécessaires :**

- le justificatif de la somme à placer,

- les relevés les plus récents des comptes concernés ou proposition écrite

Fait à

le

**SIGNATURE**

*Cadre réservé au tribunal*

dossier complet

dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires.

Minute n° ( à remplir par le greffe) :

**ORDONNANCE**

Nous, ..... Juge des Tutelles au Tribunal d'instance de Poissy,

assistée de ..... greffier,

Vu les articles 427 et 501 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

**Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci –dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée.

**N'autorisons** pas l'opération pour les motifs suivants :

Ordonnons l'exécution provisoire de la décision

Disons qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A POISSY, le .....

Le greffier

Le juge des tutelles

Notification à